Image not found or type unknown

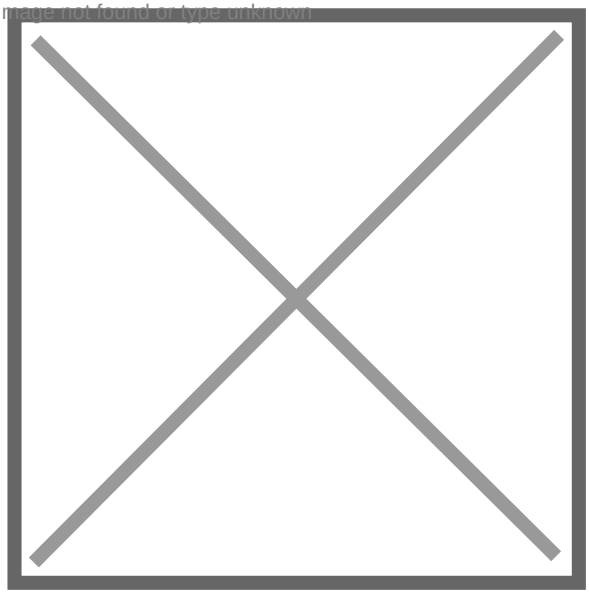

Litige vente entre particulier

Par **leeloor6**, le **13/06/2010** à **11:38**

Bonjour,

J'ai vendu mon téléphone mobile (par le biais d'une annonce sur internet) à un particulier il y a 2 jours et aujourd'hui il m'a laissé un message me disant qu'il ne tenait pas la charge et qu'il ne captait pas bien.

Or, quand nous avons procédé à la vente (mon conjoint était aussi là), il a mis sa carte sim dans le téléphone pour vérifier qu'il fonctionnait bien et a bien vérifié l'aspect extérieur. Je lui ai aussi précisé qu'il datait de sa sortie il y a un an. Donc il parait logique qu'il ne tienne pas la charge comme un téléphone neuf.

De mon côté moi je n'ai jamais eu de tels souci avec ce mobile. Mais **est ce à moi de le prouver? Est il en droit de me demander de le rembourser alors que rien ne prouve la vente?**

(aucun document et paiement en espèce car il le voulait dessuite!)
Qui plus est je lui ai même baissé le prix qui était déjà bien plus bas que ceux des téléphones identiques dans les autres annonces.

merci d'avance pour vos réponses

Par **LeKingDu51**, le **14/06/2010** à **01:08**

Bonjour,

En cas de soucis avec le téléphone, c'est à lui qu'incombe la charge de la preuve à la fois de la vente mais également des défaillances du téléphone.

Concrètement, bon courage à lui pour prouver cela en cas de litige. Vous ne risquez donc pas grand chose.

Cdlt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés